

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1881)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Les travaux de restauration visent à faire de Notre Dame de Paris un bâtiment neutre en carbone.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons que les travaux de restauration, en lien avec les attentes et impératifs de notre époque, participent à faire de Notre-Dame de Paris un bâtiment dont le fonctionnement quotidien sera neutre en carbone.

Cette proposition s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de l'accord de Paris pour le climat, qui ambitionne un objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Les questions environnementales doivent être au cœur de la restauration de Notre-Dame. Pourquoi ne pas faire de ce monument symbolique de notre patrimoine, un modèle de transition énergétique.